

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE
DE REMEMBREMENT DE TAGSDORF**

**SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2025 à 19 HEURES 30
A LA MAIRIE-ECOLE**

Présents : M. René DANESI, Président
Mme Madeleine GOETZ, Maire
M. René BOULANGER, Vice-président
Mme Berthe MULLER-STOECKLIN, secrétaire
MM Jean-Louis BISCH et Aimé DIEBOLT

Excusés : MM. Christian BROGLE et Raphaël OTT, membres suppléants

Pouvoir : Mme Joelle RUEHER-MEYER, membre titulaire à Mme Madeleine GOETZ

**Point I : Approbation du procès-verbal de la de la réunion du
Bureau du 30 janvier 2025**

Les membres titulaires du Bureau adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Bureau du 30 janvier 2025 et le signe.

Point II : Décision budgétaire modificative (2025-8)

Vu le budget primitif de 2025 adopté par la délibération 2025-5,

Considérant l'obligation d'imputer une acquisition foncière en section d'investissement,

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la décision budgétaire modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	Acquisition de terrains communaux	- 1000
	Entretien chemins et fossés	+ 482
	Virement à la section d'investissement	+ 518

INVESTISSEMENT

Recettes :	Virement de la section de fonctionnement	+ 518
Dépenses :	Acquisition de parcelles-fossés communales	+ 518

Point III : Etat des parcelles, chemins d'exploitation et fossés de l'Association Foncière de Remembrement au 30 juin 2025 (2025-9)

Le président fait le point détaillé des parcelles, chemins d'exploitation et fossés qui sont la propriété de l'Association foncière de remembrement (AFR).

Il rappelle que depuis la fin du remembrement en 1982, l'Association foncière a régulièrement transféré à l'euro symbolique des chemins et des fossés à la commune, faute de ressources et de subventions pour les aménager et les entretenir.

En 2024, l'AFR a également cédé à la Commune le fossé Moosgraben, pour permettre son aménagement par le Syndicat Mixte de l'Ill, dont la Commune est membre.

Par contre, en 2025, la Commune a vendu à l'AFR les parcelles nécessaires pour lui permettre de devenir propriétaire de la totalité des 615 mètres du fossé qui va du chemin de Hirsingue au Moosgraben.

Le Président estime qu'il n'y a maintenant plus lieu de transférer des parcelles entre la Commune et l'AFR.

Il présente les 3 états :

1. Etat des parcelles :

Section	N° de la parcelle	Lieudit	Surface
5	48	Vogelherd (mitoyen du fossé)	6 a 15
7	4	Auf der Ebene (mitoyen du fossé)	6 a 24
7	6	Tiefgraben (mitoyen du fossé)	4 a 25
7	75	Moos/Bluemalahaag (mitoyen du fossé)	7 a 00

2. Etat des chemins d'exploitation :

Section	N° de la parcelle	Lieudit	Longueur en m
2	34	Giessen	35
5	32	Bachlastrang	280
5	65	Weihermatten/Kleinfeld	280
5	69	Weihermatten/Riether	60
5	197	Hofacker/Heid	110
7	74	Moos	170
		TOTAL	935

3. Etat des fossés de l'AFR

<i>Section</i>	<i>N° de la parcelle</i>	<i>Lieudit</i>	<i>Longueur en mètres</i>
5	29	Baechlastraeng	300
5	72	Weihermatten	370
5	47	Vogelherd	200
6	26	Zollere(limite du ban)	290
7	5	Tiefgraben	100
7	73	Moos	210
7	74	Moos	170
7	80	Bluamalahaag	60
7	138	Bluamalahaag	100
7	64+143+144	Blasiholtz	280
		TOTAL	2 080

Après en avoir délibéré, le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement unanime :

- approuve l'état des parcelles, chemins d'exploitation et fossé ci-dessus,

Point VI : Divers

La Secrétaire,

le Président,

Berthe MULLER

René DANESI

La séance est close à 20 heures